

Etude du système de rémunération de Monsieur Martin GALL

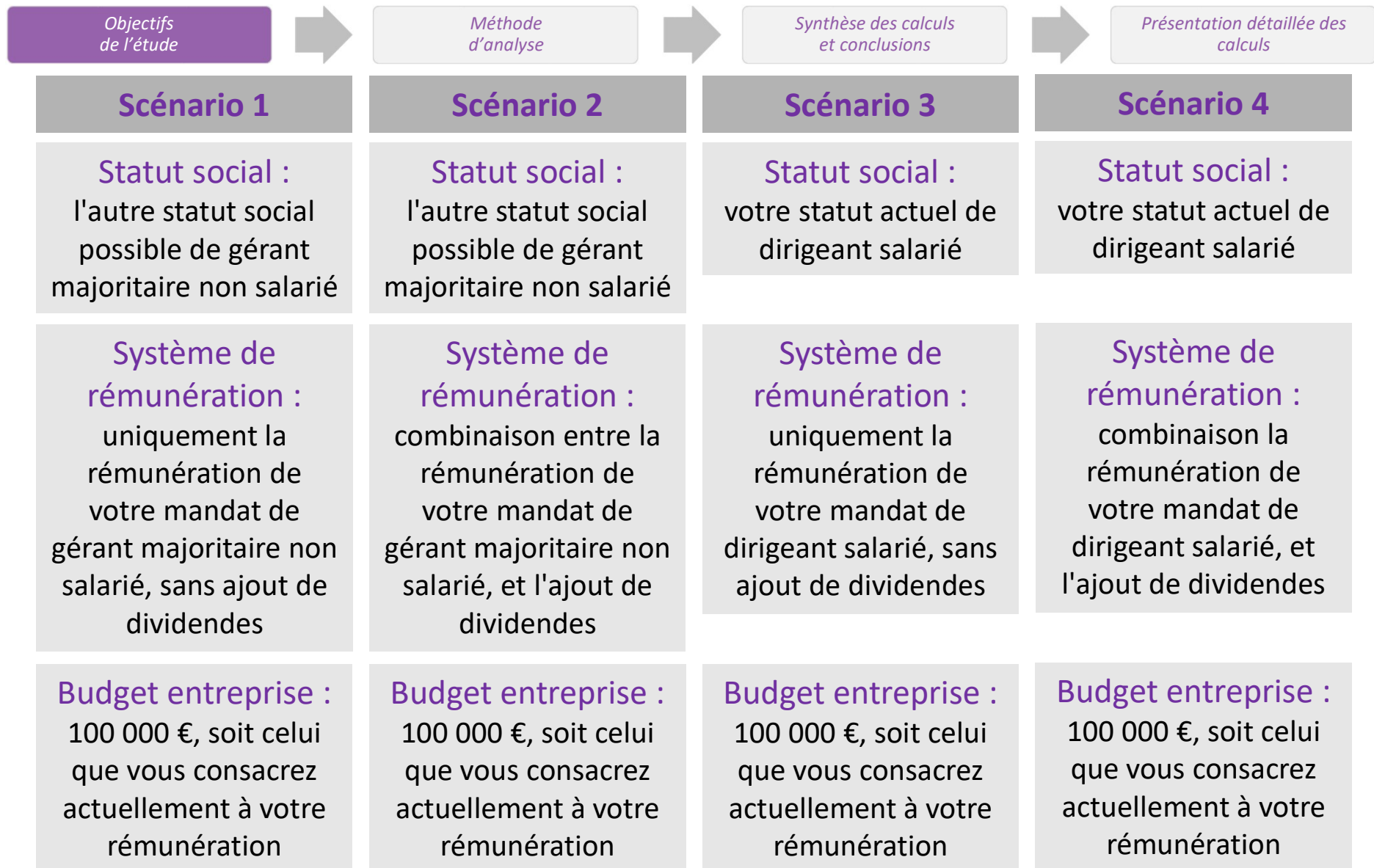
Réalisée par :

Marc DURAND
Conseiller financier

FVI
265, avenue des Etats du Languedoc
Tour Polygone - 9^{ème} étage - 34 000 MONTPELLIER
04 67 20 24 69

Mail : contact@fvi.fr

Le 15/03/2018





■ Salarié assimilé :

- Ce statut concerne le président ou le directeur général de SA ou de SAS, ainsi que le gérant minoritaire de SARL.
- Il est salarié au sens de la Sécurité sociale.
- Mais non-salarié au sens du droit du travail, ne pouvant démontrer l'existence d'un lien de subordination dans l'exercice de ses fonctions techniques.
- En conséquence :
 - Il est affilié aux mêmes régimes sociaux qu'un salarié cadre.
 - Mais ne cotise pas au régime légal de l'assurance chômage, puisqu'il n'est pas susceptible de bénéficier de la couverture.
- Enfin, fiscalement, il relève des traitements et salaires et peut à ce titre bénéficier de la déduction forfaitaire pour frais professionnels (10 % du revenu imposable, avec un plafond de 12.305 € en 2018).

■ Non salarié « article 62 » :

- Ce statut concerne le gérant majoritaire de SARL.
- Il est non-salarié, aussi bien au sens de la Sécurité sociale qu'au sens du droit du travail.
- En conséquence :
 - Il est affilié aux mêmes régimes sociaux des non salariés.
 - Son régime de retraite dépend de l'activité professionnelle exercée.
- Enfin, fiscalement, il relève de l'article 62 du Code général des impôts et peut à ce titre bénéficier de la déduction forfaitaire pour frais professionnels (10 % du revenu imposable, avec un plafond de 12.305 € en 2018).

Objectifs
de l'étude



Méthode
d'analyse



Synthèse des calculs
et conclusions



Présentation détaillée des
calculs

- Entre le coût supporté par l'entreprise et le revenu disponible pour l'intéressé, net de tous prélèvements, quatre types de **prélèvements obligatoires** doivent être distingués :
 - **Les cotisations sociales improductives** : elles ne génèrent aucun droit, personnel ou familial.
 - **Les cotisations sociales non relatives** : elles génèrent des droits, mais ceux-ci ne sont pas proportionnels à la cotisation payée. La plus importante des cotisations sociales non relatives est la cotisation d'assurance-maladie.
 - **Les cotisations sociales relatives** : elles génèrent des droits qui sont proportionnels à la cotisation payée. Les cotisations relatives comprennent les cotisations retraite, principalement, et les cotisations couvrant les risques d'incapacité, d'invalidité et de décès, plus marginalement.
 - **L'impôt sur le revenu** : il ne génère pas de droits.
- En plus de ces prélèvements obligatoires, l'intéressé peut décider de supporter des **prélèvements facultatifs**, afin d'augmenter ses couvertures retraite, incapacité, invalidité, décès ou frais de santé.
- **L'efficacité globale** d'une rémunération se calcule, à un premier stade sommaire de l'analyse, en additionnant **le revenu disponible** et **les cotisations relatives**, légales et facultatives. Une analyse plus détaillée exigera de mesurer les droits générés par ces cotisations relatives.

Exemple
d'application pour
un président de
SAS percevant un
salaire annuel brut
de 100 K€

Coût entreprise	137 065 €
Impôt (IS + IR)	-17 018 €
Cotisations sociales légales et improductives	-14 780 €
Cotisations sociales légales et non relatives	-18 000 €
Cotisations sociales légales et relatives	-23 903 €
Cotisations sociales facultatives et relatives	0 €
Revenu disponible (1)	63 364 €
Cotisations sociales légales et relatives (2)	23 903 €
Cotisations sociales facultatives et relatives (3)	0 €
Revenu global (1) + (2) + (3)	87 267 €



▪ Situation personnelle :

- Monsieur Martin GALL, vous avez 58 ans (01/01/1960).
- Vous êtes marié et fiscalement vous bénéficiez de 2 parts. Votre revenu préexistant (sans votre rémunération professionnelle) est de 20000 €

▪ Situation professionnelle :

- Vous dirigez actuellement une société employant 8 salariés, en qualité d'assimilé salarié.
- Le capital social, additionné des primes d'émission et des comptes courants d'associé, est de 10000 €.
- La caisse non salariée retenue pour les calculs est le RSI commerçant.

Objectifs
de l'étude



Méthode
d'analyse



Synthèse des calculs
et conclusions



Présentation détaillée des
calculs

	Le revenu du gérant est égal à 100 000 € et il n'a pas de distribution	Le revenu du gérant est égal à 100 000 € et la distribution brute est égale à -0 €	Le salaire brut du président est égal à 71 280 € et il n'a pas de distribution	Le salaire brut est égal à 61 622 € et la distribution brute est égale à 12 283 €
Coût entreprise	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
Impôt (IS + IR)	14 193 €	14 193 €	10 057 €	11 627 €
Cotisations sociales légales et improductives	11 340 €	11 340 €	14 528 €	13 588 €
Cotisations sociales légales et non relatives	4 733 €	4 733 €	9 188 €	7 943 €
Cotisations sociales légales et relatives	13 727 €	13 727 €	17 340 €	15 133 €
Cotisations sociales facultatives et relatives				
Revenu disponible (1)	55 908 €	55 908 €	45 349 €	48 360 €
Cotisations sociales légales et relatives (2)	13 727 €	13 727 €	17 340 €	15 133 €
Cotisations sociales facultatives et relatives (3)			3 532 €	3 343 €
Revenu global (1) + (2) + (3)	69 635 €	69 635 €	66 220 €	66 836 €



Optimum entre rémunération et distribution, en basant le calcul sur le revenu disponible

Optimum entre rémunération et distribution, en basant le calcul sur le revenu disponible

	Le revenu du gérant est égal à 100 000 € et il n'a pas de distribution	Le revenu du gérant est égal à 99 078 € et la distribution brute est égale à 784 €	Le salaire brut du président est égal à 71 280 € et il n'a pas de distribution	Le salaire brut est égal à 61 095 € et la distribution brute est égale à 32 967 €
Coût entreprise	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
Impôt (IS + IR)	14 193 €	14 235 €	10 057 €	14 510 €
Cotisations sociales légales et improductives	11 340 €	11 368 €	14 528 €	13 858 €
Cotisations sociales légales et non relatives	4 733 €	4 686 €	9 188 €	5 631 €
Cotisations sociales légales et relatives	13 727 €	13 659 €	17 340 €	11 035 €
Cotisations sociales facultatives et relatives				
Revenu disponible (1)	55 908 €	55 952 €	45 349 €	51 968 €
Cotisations sociales légales et relatives (2)	13 727 €	13 659 €	17 340 €	11 035 €
Cotisations sociales facultatives et relatives (3)			3 532 €	2 993 €
Revenu global (1) + (2) + (3)	69 635 €	69 611 €	66 220 €	65 997 €

Objectifs de l'étude



Méthode d'analyse



Synthèse des calculs et conclusions



Présentation détaillée des calculs

Optimum entre rémunération et distribution, en basant le calcul sur le revenu global

Optimum entre rémunération et distribution, en basant le calcul sur le revenu global

	Le revenu du gérant est égal à 100 000 € et il n'a pas de distribution	Le revenu du gérant est égal à 100 000 € et la distribution brute est égale à -0 €	Le salaire brut du président est égal à 71 280 € et il n'a pas de distribution	Le salaire brut est égal à 85 549 € et la distribution brute est égale à 12 283 €
Coût entreprise	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
Impôt (IS + IR)	14 193 €	14 193 €	10 057 €	11 627 €
Cotisations sociales légales et improductives	11 340 €	11 340 €	14 528 €	13 588 €
Cotisations sociales légales et non relatives	4 733 €	4 733 €	9 188 €	7 943 €
Cotisations sociales légales et relatives	13 727 €	13 727 €	17 340 €	15 133 €
Cotisations sociales facultatives et relatives				
Revenu disponible (1)	55 908 €	55 908 €	45 349 €	48 360 €
Cotisations sociales légales et relatives (2)	13 727 €	13 727 €	17 340 €	15 133 €
Cotisations sociales facultatives et relatives (3)			3 532 €	3 343 €
Revenu global (1) + (2) + (3)	69 635 €	69 635 €	66 220 €	66 836 €

Objectifs
de l'étude



Méthode
d'analyse



Synthèse des calculs
et conclusions



Présentation détaillée des
calculs

- Le choix du statut et du dosage entre rémunération et dividendes est susceptible d'augmenter le revenu disponible, à coût constant pour l'entreprise.
- Mais cette augmentation signifie toujours la diminution des cotisations relatives.
- Ainsi, le changement de statut n'aura d'intérêt qu'à la condition que la capacité d'épargne libre – qui est égale à l'augmentation de revenu disponible - permette une amélioration des couvertures sociales (retraite, incapacité, invalidité et décès).
- Les enjeux de cette problématique sont résumés par les chiffres ci-dessous :

	Le revenu du gérant est égal à 100 000 € et il n'a pas de distribution	Le revenu du gérant est égal à 100 000 € et la distribution brute est égale à -0 €	Le salaire brut du président est égal à 71 280 € et il n'a pas de distribution	Le salaire brut est égal à 61 622 € et la distribution brute est égale à 12 283 €
Coût entreprise	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
Revenu disponible (1)	55 908 €	55 908 €	45 349 €	48 360 €
Revenu disponible égalisé sur le plus faible	45 349 €	45 349 €	45 349 €	45 349 €
Capacité d'épargne personnelle (2) – (1)	10 559 €	10 559 €		3 011 €
Perte de cotisations relatives	-3 613 €	-3 613 €		-2 207 €
Capacité d'épargne / perte de cotisations relatives	292 %	292 %	NA %	136 %